Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 36 Cote : 11NUM/1R1615_04

P 37 — 2 FICHES CRÉÉES — N° 1001 de la Nomenclature générale.

FICHE CRÉÉE

Nom : Quémin
Prénoms : Jean Auguste Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 835
Classe de mobilisation : ~~1913~~ 1904 ~~1915~~ 1re Sect. de R

ÉTAT CIVIL.

Né le 21 Août 1899, à St Georges d'Espéranche canton de HEYRIEUX, département de l'Isère, résidant à St Georges d'Espéranche, canton de HEYRIEUX, département de l'Isère, profession de cultivateur
Fils de feu Françaique Félix et de Gay Eugénie, domiciliés à St Georges d'Espéranche canton de HEYRIEUX, département de l'Isère
Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains — Visage ovale
Yeux châtains foncé — Renseignements physionomiques complémentaires.
Front : Inclinaison — Hauteur vertical — Largeur
Nez : Dos — Base — Hauteur rectiligne — Saillie — Largeur
Taille : 1 m. 67 centim. — Taille rectifiée : 1 m. ... cent.
Marques particulières.
Degré d'instruction : 2

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 74 de la liste du canton de HEYRIEUX
Classé dans la 1re partie de la liste en 1918
Classé dans la ... partie de la liste en 19...

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 15 Avril 1918. Arrivé au corps et soldat de 2 Classe le 16 Avril 1918. - Passé au 99e régt d'infanterie le 13 Septembre 1918 (D. M. 13258 c/1 du 6-8-18). Passé au 17ème régt d'infanterie le 20 Mai 1919. Passé au 121e régt Artie Lourde le 4 Août 1919. Passé au 156e Régt d'Artie à Pied le 3 Décembre 1919.
Certificat de bonne conduite : "accordé"
Renvoyé dans ses foyers le 21 Mars 1921. en attendant son passage dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 15 Avril 1921
Affecté au 84e Régt d'Artillerie Lourde à Tracteurs
Rappelé à l'activité art. 33, loi du 21 Mars 1905. Arrivé au corps le 4 Mai 1921. Passé au 89e Régt d'Artillerie Lourde à Tracteurs le 8 Mai 1921. Passé au 243e Régt d'Artillerie de Campagne le 21 Mai 1921. Passé au 84e Régt d'Artie Lourde à Tracteurs le 18 Juin 1921. Renvoyé dans ses foyers le 18 Juin 1921 (C.M. 6735 1/11 du 7 Juin 1921). Passé au 8e régt d'Artie Lourde à P. le 1-2-1922. Passé au 154e Régt d'Artie à pied le 1er Octobre 1922.

CORPS D'AFFECTATION.

		NUMÉROS du contrôle spécial	NUMÉROS matricule ou au répertoire
Armée active.	17 Reg d'Infanterie		~~16773~~
	99e régt d'infanterie		21414
	17e Régt d'infanterie		22009
	121e Regt Artie Lourde		13766
Disponibilité et réserve de l'armée active.	156e régt d'Artie à pied		1214
	84e Régt d'Artillerie Lourde à Tracteurs		02370
	89e Régt d'Artillerie Lourde à Tracteurs		02045
	243e Régt d'Artillerie de Campagne		
	84e Régt d'Artie Lourde à Tracteurs		
	8e Artie Lourde à P.		
	154e Régt d'Artillerie à pied 52		
Armée territoriale et sa réserve.	Sans Affectation		
	DOM.		

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

Passé le 1er Octobre 1923 classe 1915 de mobilisation
père de 2 enfants (Art. 58 de la loi du 1er Avril 1923)
Passé le 12 Septembre 1924 classe 1913 de mobilisation
père de un 3 enfants art 58 de la loi du 1er Avril 1923)
Passé le 22 Octobre 1926 classe ~~1914~~ 1904 de mobilisation
père de un 5e enfants (Art. 58 de la loi du 1er Avril 1923)
~~père de un enfants (Art. 58 de la loi du 1er Avril 1923)~~

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile. R résidence.
10 Nov. 1921	Badonviller	Nancy	R
19 Decem 1924	1re Rue de la Creuse chez Valentin St Georges d'Espéranche Isère		R
28-11-1930	Bonnefamille	Vienne	R
8-2-1938	1re Vienne — Grenoble		R
	de Chantière (Beau Pandeau)		

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne du 15 Avril 1918 au 23 Octobre 1919
dont :
Intérieur Simple { 15 avril 1918 / 19 mai 1919
Armées N.N.E { 20 mai 1919 / 30 oct. 1919
Pays Rhénans { 19 mai 1921 / 15 juin 1921

+ ancienne 2e Réserve 12 mai 1928
31 mars 1928 père de cinq enfants
Libéré de toute obligation militaire le 23 mars 1936 (art 58 loi du 31 mars 1928) père de huit enfants

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve	1re dans l		du	au
	2e dans l		du	au
	Supplémentaires	dans l	du	au
Armée territoriale	1re dans l		du	au
	Supplémentaires	dans l	du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au	
	Du		au	

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.)

Guerre. — Registre matricule. — 676-463-1916.